

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

Portent reclassement et nomination de
Monsieur ROUYABI (Gaston) Maître d'EPS
de 4^e échelon des Cadres de la Catégorie
Hiérarchie I des Services Sociaux
(Jeunesse et Sports).

LE MINISTRE,

(/ISAS:

(/u la Constitution du 3 Juillet 1974;
(/u la Loi 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Or-
donnance 019/84 du 23.6.84 portant modification de certaines disposi-
tions de la Constitution du 3 Juillet 1974;

D.G.B. (/u la Loi n°15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires;

(/u le décret n°62/130/MP du 9.1.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/195/FP du 6.1.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n°62/197/FP du 5.1.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la Loi 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires;

(/u le décret 62/198/FP du 6.1.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires;

D.C.F. (/u le décret n°14/454 du 12.12.63 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres A, B, C, D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports)
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 14,
15, 18, 19, et 20 du décret 63/79 du 21.3.63 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports);

(/u le décret n°67/50/FP-B du 24.1.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des cadres administratifs relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments, notamment en son article 18 2.

(/u le décret n°62/196/FP du 6.1.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n°60/530 du 27.12.60 portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat;

(/u le décret n°84/8.6 du 14.1.84 portant nomination du Premier
Ministre;

(/u le décret 65/260 du 13.1.65 déterminant le circuit d'ap-
probation des actes relatifs aux nominations, avancements et révisions
des situations administratives des Agents de l'Etat;

(/u le décret n°66/17 du 1.1.66 sur la prise d'effet des
avancements et reclassements;

(/u le décret n°66/1172 du 11.12.66 portant nomination des
Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°66/1173 du 11.12.66 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement;

(/u l'arrêté n°206/77 du 21.5.77 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n°9986/MTSP.DGFP.DJF du 25.12.81 autorisant
Monsieur ROUYABI Gaston, Instituteur de 1^{re} échelon à suivre un stage
de formation en Education Physique et Sportive en URSS;

[Signature]

(/u l'arrêté n°84-85/MSB.DGS.DIAF du 6.11.84, portant promotion au titre de l'année 1984, des fonctionnaires des cadres des catégories A II et BI des services Sociaux(Enseignement)Jeunesse et Sports;

(/u le Protocole d'accord entre le Congo et l'URSS du 5.8.70;

(/u la demande de l'intéressé en date du 20.10.86;

DECREE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n°74/454 du 17.12.74, susvisé, ~~Monsieur KOUSSBI Gerton~~, Maître d'EPS de 4° échelon indice 780, des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services Sociaux(Jeunesse et Sports), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de Master of Sciences en Pédagogique(Professeur d'Education Physique-Entraîneur de Foot-ball)délivré le 27 Juin 1986 par l'Institut Central de Culture Physique Décoré de l'Ordre de LENINE de MOSCOU(URSS), est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur Certifié d'Education Physique et Sportive de 1° échelon, indice 830 ACC = Nuant.7.

ARTICLE 2. - Conformément aux dispositions du décret n°86/877 du 8.7.86, susvisé, ce reclassement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 22.9.86, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera ~~enregistré~~, publié au JOPE et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 14 Août 1987

Par le Premier Ministre,

LE GARDE DES SOEAUX,
MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA
JUSTICE,

[Signature]

Commandant Dieudonné KIMBEMBE .-

Ante Edouard POUNGUI .-

AMPLIATIONS:

JORFO.....	1
DGFP.DGPCE.....	3
DGFP.EST.....	1
D.G.B.....	3
D.C.F.....	1
MTSL.....	1
INTERESSE.....	1
MASTEL.....	3
DGAS.DPAA.....	3
SGG.BC.....	2